

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



Déclaration de Maladie

N° W21-710638

Commer

Maladie Dentaire Optique Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e) : _____

Matricule : R-0678 Société : R.A.M. *ND 125907*

Actif Pensionné(e) Autre : _____

Nom & Prénom : MAMRI Zoubida

Date de naissance : 22/08/45

Adresse : 27501 Bouaboune Appt 4 AGDAL
Ladat Residence AL KAHH

Tél. : 0661223402 Total des frais engagés : 899,80 Dhs

Autorisation CNDP N° : A-A-215/2019

Cadre réservé au Médecin : Dr. Najib EL OMARI

Cachet du médecin : Ex Médecin Colonel
Ex Médecin Chef de Santé Navale Marine Royale
Ex Médecin Chef de Service Oxygénothérapie
Hypertare
H.M.I.M.V - Rabat -
INPE : 301 204 784

Date de consultation : 09/08/2022

Nom et prénom du malade : MAMRI Zoubida Age : 76ans

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : HTA + Diabète sucré + hypertension artérielle

En cas d'accident préciser les causes et circonstances : _____

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Rabat Le : 09/08/22

Signature de l'adhérent(e) : _____

Dr. Najib EL OMARI

Médecine générale

الدكتور نجيب العمري

الطب العام

- Médecin Colonel en retraite
- Ancien Médecin chef du service
Oxygénothérapie Hyperbare Hôpital
Militaire d'Instruction Med V Rabat
- Ancien Médecin Chef de la Marine
Royale

- طبيب كولونيل متقاعد
- رئيس سابق لمصلحة العلاج بالأكسجين تحت
الضغط المفرط بالمستشفى العسكري الدراسي
محمد الخامس بالرباط
- طبيب رئيسي سابق للبحرية الملكية

صيدلية ميشليفن
PHARMACIE MICHLIFEN
2, Av, Michlifen, Agdal - Rabat
Tél : 0537 67 53 54 / 05 37 67 26 87

INPE : 101 104 784

Rabat le : 09/08/2021

ORDONNANCE

وصفة طبية

T26798
131,80 x3 = 394,78

M. NAMRI Zoubida

1 TABLET 80mg

Septilente x 3 mois

28,80 - Vivandul

2cp x 3/j x 10j

PPV
|
LOT 28,80
|
PER

63,20 - ZPRTEC 10mg

2cp/j x 15

RELAXOL 500MG/2MG
CP 820
P.P.V : 53DH10
LOT : 22E002
PER : 01 2025

64,00 - Caesine crew

53,10 - RELAXOL

2cp/j x 15

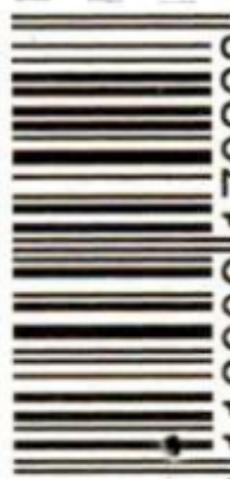
76,20 - Volamene 750mg

2cp après de

Imm 49 App 2 - 1^{er} étage Avenue Atlas - Agdal - Rabat
Tel : +212 537 77 61 67 / E-mail : nomari@mb.nab@gmail.com

Dr. Najib EL OMARI
Ex-Médecin Colonel
Ex-Médecin Chef de Santé Navale Manne Royale
Hyperbare
H.M. I.M.V. - Rabat -
INPE : 101 104 784

Canesten® Extra
15 g de crème



Bayer | 6 118000 170228

Fabricant :

Laboratoires Pfizer S.A.
Km 0.500, Route de Oualidia
B.P 35 - 24000 El Jadida - Maroc

Titulaire d'AMM :

Bayer S.A.
Bd Sidi Mohamed ben Abdellah
Casablanca marina, Tour d'Ivoire 1, Etage 3,
Casablanca 20030 - Maroc

كانستين®

بيفونازول

مرهم

مضاد للفطر واسع الطيف
إستعمال خارجي

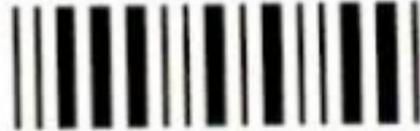


إكسترا



15 غ

LOT : CT014E
PER : 12 2024
PPV : 64 00



63,20

زيرتيك 10 ملغ[®]
سيتيريزين ديكلورهيدرات



Zyrtec[®] 10mg



15 قرصا ملبسة قابلة للكسر

AMM N° 356/14 DMP/21

Zyrtec[®] 10mg 

15 comprimés pelliculés sécables



6 118000 020158

RESPECTER LES DOSES PRESCRITES
احترموا الجرعات الموصوفة

Liste II - Uniquement sur ordonnance.

Tenir hors de la portée, et de la vue des enfants.

لائحة II - يصرّف فقط بموجب وصفة طبية

يحفظ الدواء بعيداً عن متناول و عن مرأى الأطفال.



○ VOLTARENE® SR 75 mg

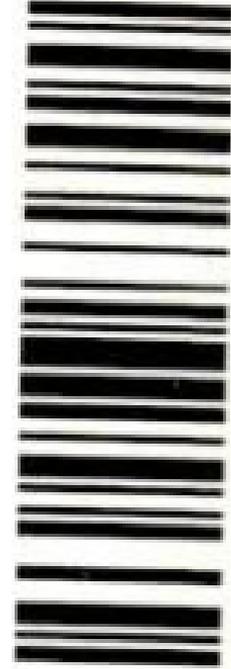
Comprimés enrobés

PPV : 76.20 DH

Voltarène® SR
75mg

20 comprimés enrobés

75 mg



TAREG® 80 mg



Liste I - Uniquement sur ordonnance.
Ne laisser ni à la portée ni à la vue des enfants
احترموا المقادير الموصوفة
لا تتركها ا. بصرف فقط بموجب وصفة طبية



6118001030316
TAREG 80 mg ○

28 comprimés pelliculés

PPV : 131.50 DH



EXP
LOT

09 2024
BAXR7

1388



TAREG® 80 mg



Liste I - Uniquement sur ordonnance.
Ne laisser ni à la portée ni à la vue des enfants

احترموا المقادير الموصوفة
لا تتركها ا. بصرف فقط بموجب وصفة طبية



6118001030316
TAREG 80 mg ○

28 comprimés pelliculés

PPV : 131.50 DH



EXP
LOT

09 2024
BAXR7

1388



TAREG® 80 mg



Liste I - Uniquement sur ordonnance.
Ne laisser ni à la portée ni à la vue des enfants

احترموا المقادير الموصوفة
لا تتركها ا. بصرف فقط بموجب وصفة طبية



6118001030316
TAREG 80 mg ○

28 comprimés pelliculés

PPV : 131.50 DH



EXP
LOT

09 2024
BAXR7

1388

